



# BULLETIN

Conférence canadienne des arts ~ Canadian Conference of the Arts

## LA POLITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE EST UNE POLITIQUE CULTURELLE

**Ottawa, le 1 avril, 2005** - En décembre dernier, le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes a annoncé qu'il allait se pencher « sur l'évolution du rôle du gouvernement fédéral en appui à l'industrie canadienne de la cinématographie ». Le Comité permanent a déclaré que son étude porterait sur « l'influence et l'efficacité de la politique cinématographique canadienne du gouvernement fédéral (2000) », ainsi que sur « La structure et l'efficacité des mécanismes de soutien direct et indirect » (Téléfilm Canada, l'Office national du film, le Fonds canadien de télévision, les crédits d'impôt fédéraux pour la production et les services).

Consciente de son rôle pour aider les artistes et les créateurs à contribuer librement et pleinement à la société canadienne, ainsi que de son engagement à offrir des conseils spécialisés sur la politique publique sur les arts et la culture, la Conférence canadienne des arts a remis au gouvernement un mémoire intitulé "Telling Canadian Stories", dont le texte complet peut être consulté sur le site suivant :

<http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/publications/publications.htm#international>

Le Comité permanent a commencé à tenir ses audiences publiques à Ottawa au début de février et d'autres auront lieu à Winnipeg (4 avril), Toronto (6-7 avril), Montréal (20-21 avril), Vancouver (4-5 mai) et Halifax (18-19 mai). Le directeur général de la CCA, Jean Malavoy, et l'expert-conseil Peter Fleming ont comparu devant le Comité permanent le jeudi 24 mars et ont mis de l'avant les points suivants au cours de leur présentation d'une heure :

1. La politique cinématographique doit être guidée par des objectifs culturels pour que le cinéma national reflète les opinions, les valeurs et les expériences des Canadiens, ainsi que des objectifs industriels pour assurer la viabilité de l'industrie cinématographique.

- La CCA a recommandé que le comité évalue dans une large perspective la politique fédérale du long métrage, en examinant la mesure dans laquelle elle a réussi ou non à atteindre les quatre grands objectifs fixés dans la politique du ministère du Patrimoine canadien de 2000 « Du scénario à l'écran ». Le texte de cette politique peut être consulté à l'adresse suivante : [http://www.canadianheritage.gc.ca/pc-ch/sujets-subjects/arts-culture/film-video/script-policy\\_f.cfm](http://www.canadianheritage.gc.ca/pc-ch/sujets-subjects/arts-culture/film-video/script-policy_f.cfm)

2. La politique cinématographique doit faire en sorte que les Canadiens aient accès aux histoires des Canadiens de toutes les régions du pays et de tous les milieux.

- La CCA a recommandé que les organismes fédéraux qui financent les longs métrages maintiennent et accroissent les enveloppes budgétaires de langue française et anglaise pour les longs métrages et les complètent par de nouveaux fonds pour les productions autochtones et multiculturelles.

3. Le développement d'une forte industrie cinématographique canadienne repose sur des efforts concertés de la part d'un certain nombre d'acteurs tant des secteurs public que privé.

Pour en savoir plus:  
Kathleen McManus  
Agente des  
communications  
804 - 130, rue Albert  
Ottawa (ON) K1P 5G4  
(613) 238 3561 x11  
tlc.: (613) 238 4849  
info@ccarts.ca  
www.ccarts.ca

14/05

SVP affichez et/ou faites circuler. Si vous reproduisez en tout ou en partie le contenu des bulletins de la CCA, SVP précisez la source.



- La CCA croit que la politique cinématographique du Canada devrait viser l'harmonisation, plutôt qu l'intégration, de tous les mécanismes fédéraux de soutien financier et de programme.
- La CCA a recommandé que le financement des grands intervenants au processus cinématographique, dont Téléfilm, le Conseil des Arts du Canada, l'Office national du film et la Société Radio Canada, devrait être maintenu et même accru dans la mesure du possible.
- La CCA a déclaré que le comité permanent devrait étudier les moyens de permettre à un plus grand nombre de radiodiffuseurs de participer au financement et à la présentation de longs métrages, par la réglementation au besoin, ainsi que par des incitatifs fiscaux pour récompenser leur engagement. De plus, la CCA croit qu'à titre de radiodiffuseur national public, la SRC doit jouer un rôle de premier plan à cet égard.

4. La responsabilisation en matière de fonds publics est essentielle, mais ne doit pas alourdir le processus au point de devenir une fin en soi.

- La CCA comprend le désir d'investir avec efficacité et efficience les fonds publics. Mais la CCA a soutenu que si les systèmes deviennent tellement complexes que l'accès au soutien accordé devient trop onéreux, les Canadiens seront confrontés à une situation où une trop grande partie des fonds publics sera consacrée au processus et pas assez à la production.

Pour plus de renseignements sur la présentation de la CCA, y compris les questions des membres du comité et les réponses, le compte rendu de la séance sera bientôt disponible à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteeList.aspx?Lang=2&PARLSES=381&JNT=0&SELID=e22.2&STAC=1089934>

Selon les intentions déclarées du Comité permanent, les résultats provisoires de cette étude devraient être publiés d'ici la fin de juin 2005.

\*\*\*\*\*

## **DE NOUVELLES STATISTIQUES UTILES SUR LA CULTURE SONT RENDUES PUBLIQUES**

Statistique Canada a publié quatre produits sur la contribution du secteur culturel au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi dans plusieurs provinces et territoires. On peut trouver des versions téléchargeables des quatre produits à l'adresse suivante :

[http://www.statcan.ca/francais/freepub/87-008-GIF/them/economiccont\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/freepub/87-008-GIF/them/economiccont_f.htm)

Les chiffres de 2002 montrent que l'impact direct de la culture sur le PIB a été de 40 milliards de dollars par an, alors que l'impact direct sur l'emploi a été de 600 000 emplois (dont des postes à temps plein, à temps partiel et indépendants). Ces chiffres montrent une augmentation sensible par rapport à 1996 : la croissance du PIB attribuable au secteur culturel a été de 37%, alors que les emplois ont augmenté de 15%. Le rapport de 2001 montre qu'en fonction de la croissance économique en général, le pourcentage du PIB attribuable à la culture est resté constant par rapport au PIB canadien total (3,77% en 1996 et 2001).



En 2002, le PIB de la culture et l'emploi a été dominé par les trois grands sous-secteurs suivants:

- Les médias écrits : Impact de 17,4 milliards de dollars sur le PIB (44% du PIB du secteur culturel) et 158 900 postes (27% de l'emploi dans le secteur culturel);
- Radiodiffusion : 4,7 milliards de dollars (12%) et 55 200 postes (9%);
- Cinéma : 3,1 milliards de dollars (8%) et 71 600 postes (15%).

Le rapport « perspective provinciale » montre que le PIB de la culture a augmenté dans toutes les provinces entre 1996 et 2001, bien que de façon très marginale en Saskatchewan. Collectivement, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique représentaient 82% de l'impact sur le PIB national et 81% de l'impact national sur l'emploi en 2001.

Les rapports détaillés au niveau national et de l'Ontario viennent conforter les résultats antérieurs (voir par exemple, Profil de la population active du secteur culturel du Conseil des ressources humaines du secteur culturel) concernant certaines caractéristiques des travailleurs du secteur culturel, notamment le travail à temps plein par rapport au travail à temps partiel, les taux de chômage, ainsi que l'emploi dans les secteurs public et privé.

(On peut trouver d'autres renseignements sur ces études dans le Hill Strategies Research Inc's Arts Research Monitor, Volume 3, no. 9, affiché à l'adresse suivante : [www.hillstrategies.com](http://www.hillstrategies.com))